



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

HCFC-Free

SECTION 1 : Identification

IDENTIFICATION DU PRODUIT

EnergyShield® Revêtement

Nom du produit : Panneaux rigides en mousse de polyisocyanurate
Numéro de Registre CAS : Aucun Assigné
Nom commun : Isolant Rigide en Mousse



DESCRIPTION ET UTILISATION DU PRODUIT :

Panneaux isolants rigides en mousse pour l'installation dans des applications dissimulées sur les murs, les plafonds et les dalles de plancher. EnergyShield® se compose de panneaux plats en mousse de polyisocyanurate à cellules fermées, collés à des feuilles d'aluminium. EnergyShield® est composé d'un film tri-laminé non réfléchissant sur la face supérieure et d'un film solide ou tri-laminé réfléchissant sur la face arrière.

FABRICANT : Atlas Roofing Corporation
2100 River Edge Parkway, Suite 600
Atlanta, Georgia 30328
Téléphone : 7709521442

CONTACTS DU FABRICANT EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SUR LE PLAN TECHNIQUE :

De 8h00 à 17h00 (selon le fuseau horaire); composez l'un des numéros suivants pour connaître l'emplacement le plus près de chez vous :

Camp Hill, Pennsylvanie	8006881476	LaGrange, Georgie	8009551476
East Moline, Illinois	8006771476	Phoenix, Arizona	8004771476
Northglenn, Colorado	8002881476	Diboll, Texas	8007661476
Etobicoke, Ontario, Canada	8886471476	Delta, Colombie-Britannique, Canada	8552671476

En cas d'urgence causée par un produit chimique après 17 heures et le week-end, appelez CANUTEC, basé au Canada au 613-996-6666 ou, appelez CHEMTREC au 800-424-9300.

SECTION 2 : Identification des Dangers



CLASSIFICATION DANS LE SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES (SGH) : Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

Éléments d'étiquetage SGH : Ce produit ne constitue pas une substance ou un mélange dangereux

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) : Au Canada, le produit mentionné ci-dessus n'est pas considéré comme dangereux selon le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

Aucune condition inhabituelle n'est attendue de ce produit. La mousse fraîchement expansée ou chauffée peut dégager du pentane, un agent gonflant plus lourd que l'air, qui peut s'accumuler jusqu'à atteindre des concentrations inflammables s'il est stocké dans un conteneur fermé ou dans des zones confinées. Les atmosphères explosives contiennent des concentrations dépassant les limites d'exposition par inhalation pour les travailleurs, ce qui renforce encore la nécessité d'une ventilation lorsque la mousse est fraîchement expansée.

À l'exception de l'agent gonflant, ces produits ne présentent aucun risque pour la santé en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact à moins d'être soumis à des opérations telles que le sciage, le ponçage ou l'usinage qui produisent des particules en suspension dans l'air (poussières). L'exposition à des niveaux élevés de poussière peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou les voies respiratoires supérieures. L'inhalation de grandes quantités de poussières sur de longues périodes peut surcharger les mécanismes d'élimination pulmonaire et rendre les poumons plus vulnérables aux maladies respiratoires. [Voir Section 3 de la présente FDS pour d'autres normes de limites d'exposition pour les ingrédients du produit.]

Utilisateurs Canadiens : Les données DL50 et CL50 sont énumérées ci-dessous pour les constituants disponibles.

	LC50 (Concentration Létale Médiane)	LD50 (Dose Létale Médiane)	Classes de toxicité: Échelle de Hodge et Sterner	
	mg/m3 air	mg/kg de poids corporel	(inhalation)	(Voie orale)
Pentanes	364 000 (rat, inhalation, 4 heures)	446 (souris, i.v.)	relativement inoffensif	données insuffisantes

LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Principaux moyens d'exposition : Inhalation de particules
Moyens secondaires d'exposition : Contact avec les yeux et la peau par des particules et l'inhalation des vapeurs

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS D'INHALATION :

- Aigus :** La poussière peut causer une irritation mécanique transitoire des voies respiratoires supérieures. L'exposition en milieu de travail aux pentanes résiduels de ce produit devrait être inférieures aux niveaux de risque pour la santé. Une surexposition à de fortes concentrations de pentane peut avoir des effets narcotiques. Les signes et symptômes de surexposition au pentane comprennent les maux de tête, les nausées, les étourdissements, la difficulté à marcher ou la somnolence. Des études ont montré que des expositions de courte durée (10 minutes) à des concentrations de pentane pouvant atteindre 5 000 ppm (11 750 mg/m³) n'ont produit aucun symptôme. Les limites d'exposition au pentane et à la poussière de mousse sur le lieu de travail sont indiquées dans le tableau ci-dessous.
- Chronique :** Rien ne prouve que la poussière, contenant du calcaire ou du latex, puisse causer des maladies chez les humains. Le matériau de parement ne devrait pas générer de poussière. Aucun effet chronique n'est connu pour les expositions aux vapeurs de pentane.

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

- Aigus :** L'irritation mécanique, la rougeur, le larmolement et la vision brouillée peuvent survenir si les poussières générées par ces produits entrent en contact avec les yeux.
- Chronique :** Non Connue

RISQUES POUR LA SANTÉ EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

- Aigus :** Le contact direct avec de la mousse ou des parements grossièrement coupés peut causer des coupures d'abrasion mécanique ou des perforations aux doigts, aux mains ou à la peau exposée
- Chronique :** Non Connue

SIGNES ET SYMPTÔMES D'EXPOSITION :

Irritation des voies respiratoires supérieures, des yeux et/ou de la peau.

PATHOLOGIES GÉNÉRALEMENT AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION :

Toute condition généralement aggravée par des irritants mécaniques dans l'air ou sur la peau. Il n'existe pas de données précises sur les conditions médicales qui sont généralement reconnues comme étant aggravées par l'exposition à ce produit.

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

Ingrédient : Aucune
PTN : Pas mentionné
CIRC : Pas mentionné
OSHA : Pas mentionné
Mutagénicité : Aucune
Térogénicité : Aucune
Toxicité pour la reproduction : Aucune

Proposition 65 de l'État de la Californie



AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, dont le formaldéhyde, reconnu par l'État de Californie comme cancérigène. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov

EnergyShield® ne contient aucun composé de formaldéhyde dans le noyau de mousse de polyisocyanurate à cellules fermées. Cependant, il y a une quantité infime dans le revêtement de filament de verre qui est collée au noyau de mousse.

SECTION 3 : Composition et Information sur les ingrédients

Cet article répond à la définition d'un « article » selon la Norme sur la Communication des Renseignements à l'égard des Matières Dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA. Non dangereux selon la Norme 29 CFR 1910.1200 lorsqu'il est utilisé comme prévu.

* Le noyau de mousse ne contient pas d'urée formaldéhyde

NOM COMMUN	NOM CHIMIQUE	% EN POIDS DANS L'ARTICLE‡	NUMÉRO DE REGISTRE CAS
Mousse polyiso, contenant :	polymère de polyisocyanurate modifié par polyuréthane	93,5	Aucune
Teneur résiduelle de l'agent d'expansion	Pentanes	< 5,6	109-66-0
Feuilles d'aluminium - papier kraft - feuilles d'aluminium et feuilles de papier d'aluminium, contenant :		6,5	
Feuille d'aluminium	Aluminium	5	7429-90-5

‡Poids (%) basé sur une épaisseur de mousse de 1 pouce.

LIMITES D'EXPOSITION ATMOSPHERIQUE :

Constituant ou Catégorie	Niveau d'Exposition Tolérable (NET) selon l'OSHA	Valeurs limites d'exposition (TLV) selon l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists)	Limites d'expositions recommandées (REL) selon le NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)
	(mg/m ³)	(mg/m ³)	(mg/m ³)
Poussières nuisibles non spécifiées (dusts NOS) ne contenant pas d'amiante et < 1% de silice cristalline	15 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) (Total) 5 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) respirable	10 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)	Sans objet
Vapeur de pentane	2950 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)	1410 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT)	350 Moyenne Pondérée dans Le Temps (MPT) 1800 Plafond 3525 IDLH

SECTION 4 : Mesures de Premier Secours

PROCÉDURES DE PREMIERES URGENCES

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air libre. Buvez de l'eau pour vous éclaircir la gorge et mouchez-vous pour enlever la poussière.

En cas de contact avec la peau : Laver avec du savon et de l'eau froide courante.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter ou essuyer les yeux. Si l'irritation persiste, consulter un professionnel de la santé.

En cas d'ingestion : Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou consommé. Si le produit est ingéré, une irritation du tractus gastro-intestinal peut survenir et doit être traitée de façon symptomatique. Ne pas provoquer de vomissements. Rincer la bouche avec de l'eau pour éliminer les particules et boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. [Aucun effet chronique n'est prévu après l'ingestion.]

Note au médecin : Ce produit est un irritant mécanique. Il ne devrait pas produire d'effets chroniques sur la santé à la suite d'expositions aiguës. Le traitement doit être orienté vers l'élimination de la source d'irritation par un traitement symptomatique si nécessaire.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit est un article solide qui brûlera s'il est exposé à une source d'inflammation de chaleur et d'intensité suffisantes ou à une flamme nue, comme une torche de soudeur. Il doit être installé avec une barrière thermique de 15 minutes entre celui-ci et l'intérieur de la structure. Dans certaines conditions d'incendie, des gaz combustibles peuvent être générés, créant une propagation rapide, des flammes à haute intensité et une fumée dense et noire. La combustion de ce produit peut produire des vapeurs et des gaz irritants et potentiellement toxiques, y compris du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone ; d'autres fractions d'hydrocarbures non déterminées pourraient être libérées en petites quantités.

Point d'éclair :	Non applicable (le produit n'est pas un liquide)
Température d'auto-inflammation :	Non déterminée
Moyen d'extinction :	Eau pulvérisée/buée, CO ₂ , produit chimique sec (tenir compte du milieu approprié pour les matériaux environnants)
Respirateur pour la lutte contre l'incendie :	Appareil respiratoire autonome (ARA)

Les vapeurs de pentane peuvent être émises par la mousse fraîchement produite ou lorsque le produit est chauffé. Les concentrations de pentane entre les limites inférieure et supérieure d'explosivité (LIE et LSE) peuvent s'accumuler dans des circonstances particulières à l'intérieur d'un Si de telles concentrations constituent une source d'inflammation, le taux de propagation de la flamme peut être très élevé.

Pentane :	Point d'éclair	≤ -37°C	Pression de Vapeur	= 514 mm Hg à 25°C
	Point d'ébullition	= 28 à 49°C	Limite Inférieure d'Explosivité (LIE)	= 1,5% (35 000 mg/m ³)
			Limite supérieure d'explosivité (LSE)	= 7,8
	Densité de vapeur	= 2,49		

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

Ne jetez pas les résidus dans les caniveaux, les égouts ou à la surface des eaux. En cas de déversement accidentel dans une masse d'eau, le matériau flottera et se dispersera sous l'effet du vent et du courant ; confiner le matériau à l'aide de barrages flottants et l'enlever manuellement ou à l'aide d'un camion-aspirateur.

En cas de déversement accidentel sur le sol, ramasser le produit et le mettre dans un contenant approprié en vue de son élimination.

Les produits chimiques contenus dans cette matière ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d'une bonne gérance de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

SECTION 7 : La manipulation et le stockage

Stockage : Stockez dans un endroit sec et bien aéré. Assurez-vous que les conteneurs ou les zones de stockage ainsi que les conteneurs d'expédition sont bien ventilés. Interdiction de fumer - Pas d'allumettes - Pas de briquets - Aucune soudure ne devrait être appliquée. Installez selon les recommandations du fabricant.

Procédure d'installation : Le découpage du produit doit être effectué de manière à réduire ou à contrôler la production de poussières en suspension dans l'air. Éviter les expositions inutiles à la poussière lors de la coupe ou de l'abrasion en utilisant une ventilation locale ou générale adéquate. Éviter le contact des poussières avec les sources d'inflammation. Manipuler le produit en conformité aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition - Protection personnelle

Protection respiratoire : En cas d'irritation des voies respiratoires ou de dépassement d'une limite d'exposition à la poussière, utiliser un appareil de protection respiratoire tel que le modèle 3M 8271 ou le modèle 8210 ou l'équivalent pour se protéger des poussières nuisibles. Lorsqu'une ventilation normale est assurée dans la zone de travail, aucune protection respiratoire n'est nécessaire pour les vapeurs de pentane.

Vêtements de protection : Pour éviter l'irritation de la peau causée par la poussière excessive générée pendant les opérations de coupe, porter des vêtements amples à manches longues, des pantalons longs et des gants.

Protection oculaire : Il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité avec protections latérales.

Nettoyage de la zone de travail : Ramasser les gros morceaux ; ne pas déverser dans les égouts. Balayer ou aspirer les petites pièces dans un contenant à déchets en vue de leur élimination. Si nécessaire, utiliser de l'eau pulvérisée pour mouiller et minimiser la production de poussière. Ne pas sécher à sec l'accumulation de poussière ou utiliser de l'air comprimé pour le nettoyage.

Pratiques en matière d'hygiène : Les zones cutanées exposées doivent être lavées à l'eau froide et au savon après utilisation du produit. Les vêtements doivent être lavés séparément des autres vêtements.

SECTION 9 : Caractéristiques physiques/chimiques

Ce qui suit s'applique au produit (article) et non aux formes pures des composants individuels du produit :

Apparence : Mousse pleine de couleur blanche ou crème avec face supérieure imprimée non réfléchissante en feuille tri-laminée et face postérieure simple réfléchissante en feuille pleine ou tri-laminée.

PROPRIÉTÉ		PROPRIÉTÉ	
Point d'ébullition (°F) :	Non Applicable	Densité spécifique :	<1
Point de fusion (°F) :	>250	% de solubilité (dans l'eau) :	Insoluble
Pression de vapeur :	Non Applicable	Densité relative (Air = 1) :	Non Applicable
Pourcentage de volatilité :	<1	Taux d'évaporation :	Non Applicable
pH :	Non Applicable	Odeur :	négligeable

NA = Non Applicable

SECTION 10 : Stabilité et Réactivité

Stabilité : Stable. Plage de température de service : -100 à 250°F (-73 à 122 °C). Pour prévenir la détérioration structurelle, éviter tout contact avec l'acétone, la méthyléthylcétone, le tétrahydrofurane, le chlore, le chloroforme, le peroxyde d'hydrogène, le dichlorure d'éthylène, le diméthyl sulfoxyde et le diméthylformamide.

Produits dangereux de décomposition : Aucun n'a été identifié

Polymérisation dangereuse : Aucun risque

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Aucune

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Les produits chimiques contenus dans cette matière ne devrait pas être nuisible aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres ; cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leur tube digestif.

Assurez vous d'une bonne gestion de l'environnement et nettoyez les résidus (certains composants du produit ne sont pas biodégradables).

Ce produit n'est pas fabriqué avec des produits chimiques appauvrissant la couche d'ozone de classe 1, tels que définis par l'EPA dans les amendements au projet de loi de 1990 sur la qualité de l'air (Clean Air Act Amendments of 1990), Titre VI (40 CFR, Partie 82), Protection de la Couche d'Ozone Stratosphérique. Ce produit n'est pas classé comme polluant atmosphérique dangereux dans le Titre III de la Clean Air Act de 1990.

Aucun hydrofluorocarbones utilisé dans la fabrication de ce produit Sur le marché, les produits sont conformes aux réglementations nationales en matière d'hydrofluorocarbones Pour plus d'informations, consulter le site www.polyiso.org/page/HFC.

SECTION 13 : Considérations d'élimination

Si ce produit est mis au rebut tel qu'il est fourni, il n'est pas considéré comme un déchet dangereux au sens de la loi RCRA (40 CFR 261) et peut être placé directement dans des récipients qui transporteront les déchets vers une décharge de déchets municipaux, de déchets industriels ou de déchets de démolition. Si le contact avec une substance contaminante modifie la matière, il incombe à l'utilisateur de déterminer, au moment de l'élimination, si elle répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

SECTION 14 : Renseignements relatifs au transport

Réglementation sur le transport : Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse dans le transport.

Classification Nationale du Fret Automobile (NMFC) : 157320, Classe 150

SECTION 15 : Information réglementaires

Demande d'Habilitation de Sécurité en matière de Transport (DHSMT) : Tous les produits chimiques contenus dans ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la DHSMT. Les exigences de notification d'exportation conformément à l'article 12(b) du DHSMT ne s'appliquent pas à ce produit.

SARA TITRE III : Il n'y a pas de substance extrêmement dangereuse de la section 302 dans ce produit. Les exigences en matière de rapports en vertu des articles 311, 312 ou 313 ne s'appliquent pas. [Les précurseurs de diisocyanate ne restent pas dans la mousse polymère de ce produit.]

Toutes les catégories de produits chimiques et de composants figurant sur les listes d'États sont traitées dans la présente FDS.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des Réglementations sur les produits contrôlés et la Fiche de Données de Sécurité (FDS) au Canada contient toutes les informations exigées par les Réglementations susmentionnées. Tous les composants chimiques sont inscrits sur la Liste Intérieure des Substances (LIS) du Canada. Le pentane est le seul constituant de la Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du Canada qui dépasse les seuils de concentration.

SECTION 16 : Autres information

	<u>Santé</u>	<u>Incendie</u>	<u>Réactivité</u>	<u>Degré de danger</u>
Cote SIMD	1	1	0	0 - Minime (insignifiant)
Classement NFPA	1	1	0	1 - Léger 2 - Modéré 3 - Grave 4 - Extrême 5 - Danger chronique

Fiche de Données de Sécurité (FDS) préparée par : Atlas Roofing Corporation
2100 RiverEdge Parkway, Suite 600
Atlanta, Georgia 30328
Téléphone : 770-952-1442

Version originale : Janvier 2002.
Date de révision: Août 2025
Date d'expiration : Août 2028
Révision Passé en revue

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans le présent document sont exactes au meilleur de notre connaissance. Atlas Roofing Corporation ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, concernant l'utilisation sûre de ce matériau dans votre procédé ou en combinaison avec d'autres substances.